

BULLETIN D'INFORMATION HEBDOMADAIRE NUISANCES ET ODEURS



Numéro 30 – Jeudi 03 Janvier 2019

Mesures de polluants

« Le saviez-vous ? »

Les concentrations en dioxyde de soufre indiquées sur le bulletin hebdomadaire sont désormais des mesures quart-horaires et non plus des mesures horaires suite à une demande forte des riverains.

D'un point de vue réglementaire, seules les mesures horaires sont à considérer et elles sont en accès libre sur le site internet d'Atmo Nouvelle-Aquitaine

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/donnees/acces-par-station>.

C'est pour cela que le graphique de mesures ne peut plus comporter les deux seuils car ils se basent sur des mesures horaires.

RELEVES HEBDOMADAIRES

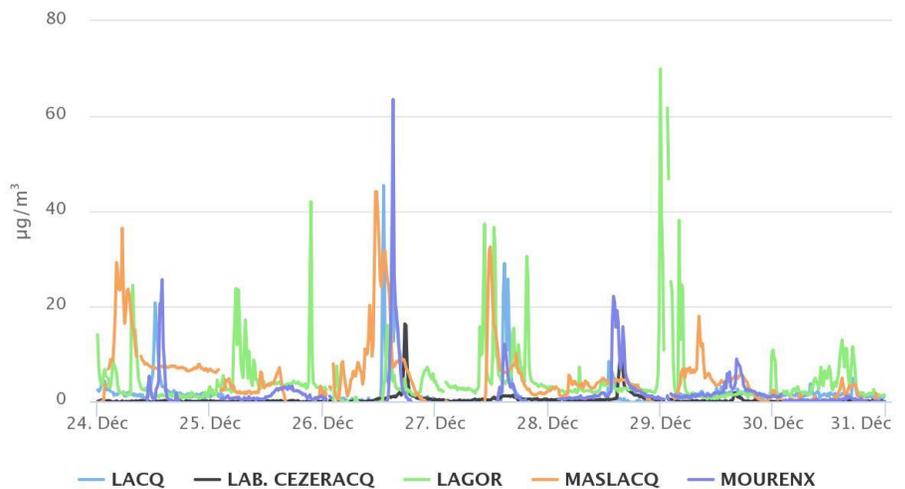
10 signalements dont 6 "coordination" / « ODO Public » et 4 signalements "nez" d'intensité ≥ 6 ont été recensés sur **la période du 24/12/2018 au 30/12/2018 sur le périmètre Induslacq.**

Mesures de polluants de la période

Les stations de mesure de polluants Atmo Nouvelle Aquitaine indiquent les informations suivantes :

Evolution quart-horaire des mesures de SO₂

Cliquez et faites glisser dans la zone de tracé pour zoomer



Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine

Aucune concentration de SO₂ très élevée n'a été relevée.

La procédure d'information et recommandations à la population est déclenchée dès que les moyennes horaires glissantes de deux stations dépassent le seuil de 300 µg/m³ simultanément (avec un différé maximum de trois heures)

Il est également important de noter que la **procédure d'information et recommandations à la population est déclenchée dès que les moyennes horaires glissantes de deux stations dépassent le seuil de 300 µg/m³ simultanément** (avec un différé maximum de trois heures).

Aussi, un pic en quart-horaire de dioxyde de soufre à un instant "t" n'implique pas forcément un dépassement des seuils d'information et recommandations ou d'alerte et la mise en place de procédures préfectorales.

Rappel Numéro d'appel –
Plaintes Nuisances et odeurs
Induslacq :05-59-92-21-02

<https://www.atmo-odo.fr/>

Signalements de la période

		Signalements Coordination/ODO Public	Signalements ODO >=6	Total	donc Effets Physiologiques (ODO >=6 + Coordination/ODO Public)	Signalement ODO 4 et 5 (hors solicitation)	Mesures ODO (sur solicitations)	Total Mesures
Lundi	24/12/2018	1	2	3	1	1	0	4
Mardi	25/12/2018	0	0	0	0	0	0	0
Mercredi	26/12/2018	1	2	3	3	3	0	6
Jeudi	27/12/2018	2	0	2	0	1	0	3
Vendredi	28/12/2018	0	0	0	0	4	0	4
Samedi	29/12/2018	2	0	2	1	0	0	2
Dimanche	30/12/2018	0	0	0	0	0	0	0
Total		6	4	10	5	9	0	19

EVENEMENTS DE LA PLATEFORME SUR LA PERIODE

Du lundi 24/12 au dimanche 30/12/18

Comme annoncé, le dimanche 23/12 au soir, l'arrêt d'une des chaînes de production d'Arkema a déclenché le recours momentané à la torche BP4/1, en complément de URS qui fonctionnait à 100%. Des concentrations plus élevées de SO₂ ont été enregistrées à la station de Lagor à 00h30. Une évocation de « DMDS » a été signalée à 00h35 par un nez formé.

Entre le 25/12 et le 26/12/18, une présence de DMDS a été relevée au niveau du presse-étoupe d'une pompe sur l'atelier DMDS ARKEMA. Une réparation a été réalisée dès le mercredi 26 après-midi. Cependant, une évocation de note soufrée a été signalée ce jour-là. Il est possible que ce signalement soit en lien avec cette activité.

Malgré une absence de vent et un fonctionnement normal des installations de traitement des effluents aqueux, des nuisances olfactives, caractérisées par des évocations dites de « chou », « égouts/œuf pourri/soufre », ont été signalées par des riverains les 24 et 27/12/18.

Des signalements relevant des évocations de « sulfurool » et « pain/biscuit » ont été enregistrés, respectivement les 24/12 et 27-29/12/18. Ils peuvent être rapprochés des activités de Vertex Bioenergy, même si les installations fonctionnaient en marche normale sur cette période.

Période du 31/12/18 au 06/01/2019

L'ensemble des travaux RETIA seront arrêtés en semaine 52 et semaine 01.

Vertex Bioenergy a commencé, cette semaine, une opération de maintenance de stockage d'éthanol. Le pompage du reliquat d'éthanol, pour mise à disposition du bac, peut être à l'origine d'odeurs d'éthanol, malgré les précautions prises, et les conditions météorologiques hivernales.